

Réplique

Un lien routier vital

Le projet de route Saint-Donat-Mont-Tremblant représente la meilleure solution pour le développement

Chevrette, Guy

L'auteur est ministre des Transports.

Dans ses éditions du 15 et du 21 juillet 2000, *La Presse*, sous la plume du journaliste André Noël, rapporte les positions de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) selon lesquelles un lien routier direct entre Saint-Donat et Mont-Tremblant serait injustifié. Après avoir consacré maints efforts à la réalisation de cet axe routier, j'ai la profonde conviction que l'Association, présentement en période de moyens de pression contre le gouvernement, erre dans ses perceptions.

Voilà maintenant plus de sept ans que les intervenants de Saint-Donat et des régions de Lanaudière et des Laurentides travaillent à la réalisation de ce lien routier devenu vital. De multiples scénarios ont été mis de l'avant au fil des ans - route panoramique traversant le parc du Mont-Tremblant, amélioration des liens indirects existants, différents tracés de lien routier direct - mais il m'apparaît que le projet de lien routier Saint-Donat-Tremblant présenté au gouvernement du Québec par la municipalité de Saint-Donat constitue la meilleure solution, tant pour le développement futur du réseau routier québécois que pour le développement des régions de Lanaudière et des Laurentides.

Nous avons assisté au cours des dernières années au développement d'une station touristique d'envergure internationale au mont Tremblant, et la compagnie Intrawest nous annonce déjà ses intentions d'entreprendre de nouvelles phases d'expansion. Ce développement, qui s'exerce à un rythme effréné, n'est pas sans conséquence sur le réseau routier québécois. Les usagers se souviendront des embouteillages, s'étendant sur plusieurs kilomètres, qui ont caractérisé certains week-ends de l'hiver dernier.

Le nouvel axe est-ouest projeté entre Lanaudière et les Laurentides constituera un accès direct au secteur sud du mont Tremblant pour les usagers provenant de l'est de la région métropolitaine et du Québec. Il permettra notamment d'améliorer la fluidité de la circulation sur l'autoroute 15 et la route 117 dans le secteur de Mont-Tremblant.

Demeurer inactif correspondrait à endosser un engorgement accru du réseau routier qui, en plus d'affecter significativement la qualité de vie de ses usagers, constituerait à moyen terme un frein au développement de ce secteur. Il faut donc rapidement mettre en place de nouveaux liens routiers vers cette région du Québec en pleine expansion économique et faire profiter de cette prospérité les régions et les secteurs voisins.

À proximité de là, du côté est du mont Tremblant, Saint-Donat fait face à une situation économique alarmante à laquelle un gouvernement responsable ne peut pas demeurer insensible. L'incendie qui a détruit, l'hiver dernier, une dizaine de commerces du centre-ville, la fermeture du mont La Réserve et du Château Montcalm, la mise sous la protection de la Loi de la faillite du Manoir des Laurentides ont fait de cette porte d'entrée du nord de Lanaudière, jadis aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre, un milieu en déstructuration, frappé par le chômage et l'exode de ses commerces et de sa population. (...)

Je suis persuadé que les citoyens du Québec reconnaîtront que le soutien gouvernemental à la mise en place de ce lien routier, qui permettra notamment aux communautés situées du côté est du mont Tremblant de partager la prospérité qui caractérise le flanc ouest de la montagne, constitue un investissement nettement plus rentable à long terme que toute mesure relative à la sécurité du revenu envers la population de Saint-Donat. (...)

Illustration(s) :

Guy Chevrette

© 2000 *La Presse*. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20000725-LA-0053

PUBLI-C news-20000725-LA-0053

Ce certificat est émis à **Michel Gagnon** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2008-07-04**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.